



Soli-cités

16, rue des Alouettes
25200 MONTBÉLIARD

8, rue de la Mairie
25400 AUDINCOURT

www.soli-cites.fr

**N'HÉSITEZ PAS
À NOUS CONTACTER**
03 81 91 18 05
pour un devis gratuit
et immédiat.

Conception graphique : vzcreation.com



**Future maman, futur papa
ou déjà parent !**

Nos solutions pour vous
accompagner au quotidien



Soli-cités
AIDE ET SOINS À DOMICILE
VOTRE ASSOCIATION

Future maman, futur papa ou déjà parent !

Vous pouvez bénéficier dans certains cas d'aides ciblées :

- > Vous attendez l'arrivée d'un ou plusieurs enfants,
- > Votre enfant est arrivé,
- > Un de vos enfants, votre conjoint ou vous-même êtes malade ou hospitalisé,
- > Vous avez 3 enfants ou plus de moins de 10 ans et vous rencontrez des difficultés,
- > Vous êtes en cours de rupture familiale,
- > Votre famille est recomposée et comprend 4 enfants ou plus,
- > Vous êtes seul(e) à élever votre(vos) enfant(s) et en recherche d'activité.



Des professionnelles vous accompagnent

La Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale vous apporte un « coup de pouce », un soutien temporaire pour surmonter les changements ou difficultés ponctuelles et retrouver un équilibre familial.

L'Auxiliaire de Vie Sociale vous soulage en participant directement à la réalisation des tâches quotidiennes. Ces deux professionnelles sont diplômées, soumises à la discrétion et reconnues comme travailleurs sociaux.

- > **Organisation des activités de la vie quotidienne (repas, ménage, repassage....),**
- > **Soins aux enfants et aux bébés,**
- > **Aide aux devoirs,**
- > **Conduite des enfants à l'école,**
- > **Aide pour l'éducation des enfants,**
- > **Aide dans les démarches administratives,**
- > **Loisirs créatifs, sorties**

sont les domaines dans lesquels nous pouvons vous proposer une aide personnalisée à votre domicile.

Nos interventions peuvent être prises en partie en charge par la CAF ou le régime dont vous dépendez selon leurs critères.

Une participation financière vous sera demandée en fonction de votre quotient familial.

Vous pourrez bénéficier d'une déduction fiscale selon la réglementation en vigueur.